

Les enjeux de la réforme

Publié le 22/03/2018

La réforme à laquelle le Gouvernement travaille vise à créer un système universel dans lequel un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le montant où il a été versé et quel que soit le statut de celui qui a cotisé.

Construit sur des logiques de statuts professionnels qui n'ont plus aujourd'hui la pertinence qu'elles avaient en 1945, notre système de retraite est constitué aujourd'hui de 42 régimes. Multiplicité des règles - et des exceptions, complexité des calculs lorsque les carrières sont heurtées, ou lorsqu'on cumule plusieurs statuts (salarié, indépendant, agent public ...), notre système est trop complexe, générateur d'injustice et pénalise les mobilités professionnelles.

La création d'un système universel de retraite a pour vocation d'apporter la simplification à laquelle assurés et cotisants aspirent, de garantir l'égalité de tous devant le système de retraite en élaborant des règles sur des principes clairs, lisibles et transparents. Il s'agit d'accompagner et de faciliter les mobilités professionnelles et d'épouser les besoins des parcours au travail au lieu de raisonner en termes de statut et de carrière.

« Il s'agit d'adapter notre système de retraites aux besoins qui sont les nôtres aujourd'hui et de le rendre capable de s'adapter aux besoins qui émergent et qui vont s'amplifier dans le futur. Il ne s'agit pas de réformer pour réformer, ou de réformer pour réduire des droits ou pour les niveler par le bas. » (Agnès Buzyn, 19 avril 2018)

« Un choc de lisibilité et de simplification »

Le principe de notre nouveau système de retraite sera simple : chaque euro cotisé donnera des droits identiques, quel que soit le statut (salariés, indépendants, fonctionnaires), tout au long de la carrière, jusqu'à la retraite. Chaque euro cotisé comptera dans le calcul final du montant de la pension.

Ces règles transparentes permettront de résoudre les nombreuses inégalités de traitement, inévitables dans un système qui comporte 42 régimes et autant de règles différentes : à situation identique, chaque régime apporte en effet aujourd'hui sa réponse spécifique. La mise en œuvre de règles communes concernera l'ensemble des régimes obligatoires actuels, qu'ils soient de base ou complémentaires, y compris les régimes des fonctionnaires, les régimes spéciaux et ceux des assemblées parlementaires. Nul n'en sera exclu.

Une nécessaire adaptation aux évolutions de la société et aux parcours professionnels

Notre système de retraite doit s'adapter : il faut passer d'un système aujourd'hui déterminé par des statuts professionnels à un système commun, qui ne pénalise aucun parcours, et qui accompagne ceux dont les carrières sont faites de la succession d'activité exercée sous des statuts différents.

Il s'agira également d'évaluer un grand nombre de dispositifs de solidarité, afin de repenser leur adaptation aux besoins de la société aujourd'hui et à ceux de demain.

Un système pérenne, équilibre, garanti par les règles de financement

La création d'un nouveau système doit s'accompagner d'un engagement fort sur sa soutenabilité à long terme et sur sa solidité financière. Ce système devra pouvoir s'adapter aux perspectives économiques tout comme aux évolutions de la démographie, notamment à l'allongement de l'espérance de vie.

Simplification, équité, adaptation aux évolutions de la société, mise en place d'un système pérenne - autant de principes dont la mise en œuvre doit maintenant être concertée. En effet, le passage d'un système à logique professionnelle constitué de 42 régimes aux règles différentes en un système universel où les règles seront communes à tous suppose de remettre en débat le système actuel, ses paramètres et son pilotage. C'est l'objet de la [concertation conduite par le Haut-Commissaire à la réforme des retraites](#) avec l'ensemble des partenaires sociaux, les acteurs du monde de la retraite et les citoyens.

Découvrez 9 infographies clés sur la Réforme des Retraites

- ▶ [Les 10 chiffres clés de la Retraite](#)
- ▶ [Aujourd'hui, avoir des enfants ne donne pas toujours les mêmes droits](#)
- ▶ [Aujourd'hui, des circuits de financement complexes](#)
- ▶ [Aujourd'hui, un parcours professionnel varié, des régimes différents](#)
- ▶ [Aujourd'hui, un changement d'activité peut impacter le montant des droits](#)
- ▶ [Aujourd'hui, pour un même métier, des régimes différents](#)

- ▶ Aujourd'hui, un temps partiel inégalement pris en compte
- ▶ Aujourd'hui, un mode de calcul complexe dépendant de nombreux facteurs
- ▶ Les grands principes de la réforme des retraites